

DECRET D/2021/ 017 /PRG/SGG

PORTANT COMPOSITION PARTIELLE DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- vu la Constitution ;
- vu le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- vu le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant Structure du Gouvernement ;
- sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

DÉCRETE

Article 1^{er} : Sont nommés dans les fonctions ci-après

Ministre d'Etat, chargé des Affaires Présidentielles, Ministre de la Défense Nationale : Docteur Mohamed DIANE ;

Ministre d'Etat, Conseiller Spécial du Président de la République, Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises : Monsieur Tibo KAMARA ;

Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes : Monsieur Mouctar DIALLO ;

Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation : Général Bouréma CONDE .

5. **Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile :** Monsieur Albert Damantang CAMARA ;
6. **Ministre de la Justice, Garde des Sceaux :** Maître Mory DOUMBOUYA ;
7. **Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger :** Monsieur Ibrahima Khalil KABA, précédemment Ministre Directeur de Cabinet à la Présidence de la République ;
8. **Ministre du Plan et du Développement Economique :** Madame Mama Kany DIALLO ;
9. **Ministre de l'Economie et des Finances :** Monsieur Mamadi CAMARA ;
10. **Ministre du Budget :** Monsieur Ismaël DIOUBATE ;
11. **Ministre Délégué à la Présidence chargé de l'Agriculture et de l'Elevage :** Monsieur Roger Patrick MILLIMONO, précédemment Ministre de l'Élevage ;
12. **Ministre des Travaux Publics** Madame Khadiatou Emilie DIABI Haut fonctionnaire à la Banque Africaine de Développement ;
13. **Ministre de l'Energie :** Madame Bountouraby YATTARA ;
14. **Ministre de la Santé :** Général Rémy LAMAH ;
15. **Ministre des Droits et de l'Autonomisation des Femmes :** Madame Hawa BEAVOGUI ;
16. **Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi** Madame Zenab Nabaya DRAME ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 19 janvier 2021

